



Répertoire des Fondations

SOMMAIRE

1.Fondation ABBE PIERRE.....	5
2.Fondation d'Entreprise ACCOR	6
3.Fondation ADECCO.....	7
4.Fondation d'Entreprise AG2R LA MONDIALE.....	8
5.Fondation AGIR SA VIE	9
6.Fondation AUCHAN POUR LA JEUNESSE.....	10
7.Fondation d'Entreprise BATIGERE.....	11
8.Fondation BNP PARIBAS.....	12
9.Fondation CAISSE D'EPARGNE POUR LA SOLIDARITE	13
10.Fondation CARI.....	14
11.Fondation DE FRANCE	15
12.Fondation DES BRASSERIES KRONENBOURG	16
13.CREAVENIR – Fondation d'Entreprise du CREDIT MUTUEL DAUPHINE VIVARAIS (uniquement pour les départements de l'Ardèche, la Drôme, et Sud Isère)	17
14.Fondation d'Entreprise EDF DIVERSITERRE.....	18
15.Fondation d'Entreprise ELLE	19
16.Fondation AGIR POUR L'EMPLOI (FAPE)	20
17.Fondation FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	21
18.Fondation d'Entreprise FRANCE TERRE.....	22
19.Fondation GAZ DE FRANCE	23
20.Fondation GROUPE CHEQUE DEJEUNER.....	24
21.Fondation INTERNATIONALE CARREFOUR.....	25
22.Fondation d'Entreprise du GROUPE MACIF	26
23.Fondation PHITRUST	28
24.Fondation d'Entreprise PPR POUR LA DIGNITE ET LES DROITS DES FEMMES	29
25.Fondation RAJA – DANIELE MARCOVICI.....	30
26.Fondation RONALD MAC DONALD.....	31
27.Fondation RTE (RESEAU DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE)	32
28.Fondation d'Entreprise SEB.....	33
29.Fondation d'Entreprise VINCI POUR LA CITE	34
30.ADMICAL – L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU MECENAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.....	36
31.INSTITUT DU MECENAT DE SOLIDARITE ENTREPRENDRE POUR LA CITE	37
32.Fondation d'entreprise Société Générale pour la Solidarité	38
33.Fondation Crédit Coopératif	39
34.Fondation Caritas France	400
35.Fondation Air France.....	41

CATEGORIES

1 - La lutte contre l'exclusion, la solidarité

Fondation d'Entreprise ACCOR	6
Fondation d'Entreprise AG2R LA MONDIALE.....	8
Fondation AGIR SA VIE	9
Fondation d'Entreprise BATIGERE.....	11
Fondation BNP PARIBAS.....	12
Fondation CAISSE D'EPARGNE POUR LA SOLIDARITE	13
Fondation DE FRANCE	15
Fondation DES BRASSERIES KRONENBOURG	16
CREAVENIR – Fondation d'Entreprise du CREDIT MUTUEL DAUPHINE VIVARAIS (uniquement pour les départements de l'Ardèche, la Drôme, et Sud Isère)	17
Fondation d'Entreprise EDF DIVERSITERRE.....	18
Fondation FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	21
Fondation GROUPE CHEQUE DEJEUNER	24
Fondation INTERNATIONALE CARREFOUR.....	25
Fondation d'Entreprise du GROUPE MACIF	26
Fondation PHITRUST	28
Fondation RTE (RESEAU DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE).....	32
Fondation Crédit Coopératif	39
Fondation Caritas France	40

2 - L'Insertion par l'Activité Economique

Fondation ADECCO.....	7
Fondation CARI.....	14
Fondation DES BRASSERIES KRONENBOURG	16
CREAVENIR – Fondation d'Entreprise du CREDIT MUTUEL DAUPHINE VIVARAIS (uniquement pour les départements de l'Ardèche, la Drôme, et Sud Isère)	17
Fondation AGIR POUR L'EMPLOI (FAPE)	20
Fondation FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	21
Fondation GROUPE CHEQUE DEJEUNER	24
Fondation d'Entreprise du GROUPE MACIF	26
Fondation RAJA – DANIELE MARCOVICI.....	30
Fondation RTE (RESEAU DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE).....	32
Fondation d'Entreprise SEB.....	33
Fondation d'Entreprise VINCI POUR LA CITE	34
Fondation d'entreprise Société Générale pour la Solidarité	38

3 - L'accès au Logement

Fondation ABBE PIERRE.....	5
Fondation d'Entreprise FRANCE TERRE.....	22
Fondation PHITRUST	28
Fondation d'Entreprise SEB.....	33
Fondation d'Entreprise VINCI POUR LA CITE	34

4 - Publics

- Jeunes

Fondation d'Entreprise ACCOR	5
Fondation AUCHAN POUR LA JEUNESSE	9
Fondation GAZ DE FRANCE.....	23
Fondation RONALD MAC DONALD.....	31
Fondation d'entreprise Société Générale pour la Solidarité	38
Fondation Air France	41

- Femmes

Fondation d'Entreprise ELLE	19
Fondation d'Entreprise PPR POUR LA DIGNITE ET LES DROITS DES FEMMES	29
Fondation RAJA – DANIELE MARCOVICI.....	30

5 - Aide à la recherche de fonds

ADMICAL – L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU MECENAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	36
INSTITUT DU MECENAT DE SOLIDARITE ENTREPRENDRE POUR LA CITE.....	39

1. Fondation ABBE PIERRE

3 et 5, rue de Romainville, 75019 PARIS

M. Patrick DOUTRELIGNE, Délégué général : 01 55 56 37 00

pdoutreligne@fondation-abbe-pierre.fr

Mme Malika CHAFFI

Fax : 01 55 56 37 01

Site Internet : www.fondation-abbe-pierre.fr

- Délégation Régionale Rhône-Alpes

283 rue de Créqui, 69007 Lyon

M. Marc UHRY, Délégué régional : muhry@fondation-abbe-pierre.fr

Tél : 04 37 65 16 52 – Fax : 04 37 70 18 25

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La fondation agit pour le **logement des défavorisés** afin que les personnes démunies puissent accéder à des logements décents et à une vie plus digne. Pour contribuer à la mise en place de réponses concrètes pour le logement des plus démunis et de solutions novatrices et adaptées, la fondation agit en direct avec ses boutiques solidarité mais aussi avec les associations de terrain :

- en travaillant en partenariat en continuité sur des programmes à moyen terme. Ces programmes, aboutissent à de nombreuses actions, telles que la réhabilitation de logements, l'auto-réhabilitation avec les habitants, la production de logements très sociaux, la prévention des expulsions et **l'accueil des personnes en difficulté**,

- en finançant des projets associatifs contribuant à l'amélioration ou la mise en conformité du logement des personnes défavorisées, dont le programme de création de 1 500 logements très sociaux.

La fondation mène aussi des actions culturelles et de développement social avec ses associations. Mobiliser les habitants des cités autour de pratiques culturelles de proximité est pour la fondation un moyen de lutter contre le « mal vivre » des habitants des quartiers défavorisés. La fondation soutient une trentaine d'associations et participe à des projets d'expression et de créations artistiques. Ces projets permettent aux habitants de prendre la parole, de s'impliquer dans la vie de leur quartier, de se rencontrer entre générations ou encore de lutter contre l'échec scolaire. Les actions culturelles menées dans les quartiers en difficulté ont un effet révélateur des « talents cachés » des habitants et favorisent leur insertion sociale. La fondation mène aussi d'autres actions comme **la sensibilisation au logement**, le développement de pension de famille, la gestion de biens immobiliers ; l'aide à l'international...

CRITERES DE SELECTION

La fondation soutient des projets **liés au logement durable** et principalement en direction **des publics les plus défavorisés**.

NATURE DE L'AIDE

Aide financière et soutien de projet en partenariat.

PROCEDURE

Contactez la fondation.

DOCUMENTS A FOURNIR

Statuts de l'organisation ou de l'association, descriptif du projet et des activités, budget prévisionnel détaillé.

2. Fondation d'Entreprise ACCOR

Immeuble Odyssey

110 avenue de France – 75210 Paris cedex 13

Fax : 01 45 38 85 67

Email : fondation@accor.com

Site internet : www.fondation-accor.com

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

Le projet doit être réalisé au profit d'une association d'intérêt général, il doit concerner les initiatives socio-économiques favorisant le développement du savoir faire, de l'artisanat et du patrimoine local, le soutien à des programmes de **formation et d'insertion de jeunes en difficulté âgés de 15 à 30 ans** ou les institutions et les événements valorisant la culture des pays où Accor est présent.

CRITERES DE SELECTION

Les associations, ONG et collectivités ont la possibilité de présenter leurs projets, à condition que les collaborateurs Accor soient impliqués localement dans l'action soutenue.

NATURE DE L'AIDE

La Fondation accueille les demandes de conseil et d'aide financière des collaborateurs investis ou souhaitant s'investir dans des **actions de solidarité**.

PROCEDURE

Téléchargez la « Fiche Projet Association » sur le site internet de la Fondation et envoyez-la par mail, par fax ou par courrier accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives demandées. Si le projet répond aux critères de la Fondation, celle-ci lui apporte son expertise et demande à l'Expert de Zone Culturelle concerné sa recommandation. Si le projet nécessite un financement inférieur à 20 000 €, il est présenté en Comité Opérationnel, qui se réunit tous les 3 mois. Si le projet nécessite un financement égal ou supérieur à 20 000 €, il est présenté au Conseil d'Administration qui se réunit une fois par an.

DOCUMENTS A FOURNIR

Statuts de l'association, dernier rapport d'activité et financier et l'extrait de la publication au Journal Officiel.

3. Fondation ADECCO

Sous l'égide de la Fondation de France

4 rue Louis Guérin

69626 VILLEURBANNE Cedex

Contact : Marjorie WERNER : marjorie.werner@adecco.fr

Tél : 04 72 82 57 33

Fax : 04 72 82 59 28

Email : fondation@adecco.fr

Site Internet : www.fondationadecco.org

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation ADECCO soutient des associations sur le territoire français (DOM -TOM inclus) agissant dans les domaines de :

- l'éducation et la réussite scolaire
- l'orientation
- l'insertion professionnelle

CRITERES DE SELECTION

Innovation, clarté et pérennité des projets.

NATURE DE L'AIDE

Aide financière.

PROCEDURE

Remplir le formulaire en ligne sur le site internet de la fondation ou envoyer directement les réponses aux questions par mail ou par courrier.

Dans les 4 semaines qui suivent la réception du dossier, la fondation informera par courrier si le projet entre dans son périmètre d'action. Si c'est le cas, l'équipe de la fondation prendra contact avec la structure pour obtenir plus de renseignements sur le projet.

A l'issue de cette phase, une présélection des projets les plus aboutis sera réalisée et ils seront soumis par la suite au Comité de sélection.

4. Fondation d'Entreprise AG2R LA MONDIALE

104-110, bd Haussmann

75379 Paris cedex 08

Tél. 01 76 60 90 63

Contact : Mme Donata MORIGGI, coordonatrice et Mme Delphine LALU,

Chargée du développement et des partenariats

Email: fondation@lamondiale.com

Site internet : www.lamondiale.fr/fondation

DOMAINE(S) D'ACTIVITE

La Fondation se propose de contribuer à **l'autonomie sociale et économique des individus** pour renforcer les solidarités collectives. Ses domaines d'intervention :

- **économie sociale et solidaire**
- **action sanitaire et sociale**
- éducation

CRITERES DE SELECTION

Les projets retenus doivent être **innovants** et encourager l'initiative et la créativité individuelles dans les trois domaines d'action de la Fondation. Ils doivent être conduits, de préférence, en métropole ou dans les départements et territoires d'Outre-mer. Toute personne morale (association, entreprise d'insertion, collectivité) dont la finalité économique contribue à l'intérêt général peut déposer une demande auprès de la Fondation.

NATURE DE L'AIDE

Aide financière.

PROCEDURE

Les projets sont transmis par des correspondants régionaux au Secrétariat général de la Fondation qui établit une première sélection et oriente les projets vers les structures de décision : soit au Comité de sélection des projets si le projet est local et d'un coût inférieur à 15 000 euros, soit au Conseil d'administration si le projet est d'envergure nationale et d'un coût supérieur à 15 000 euros. Les correspondants sont informés ensuite de la décision prise et en rendent compte aux porteurs de projet.

5. Fondation AGIR SA VIE

Sous l'égide de la Fondation de France

5 bis, avenue du Docteur Calmette
92700 COLOMBES
Contact: M. REBEYROL – Tél: 06 07 09 61 17
Email: info@fasv.org
Site Internet : www.fasv.org

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La fondation soutient les projets novateurs qui offrent à **des personnes en situation d'exclusion**, de grandes difficultés matérielles ou de détresse morale, la possibilité de sortir de leur situation et de devenir **acteurs de leur propre vie** et acteurs du développement durable de leur communauté familiale, locale et professionnelle.

La fondation croit que les solutions les plus porteuses sont celles où les bénéficiaires participent activement au projet.

CRITERES DE SELECTION

La fondation soutient uniquement des organismes d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire, familial ou culturel, déclarés en France et menant des projets en France ou hors de France. Seules les actions pérennes sont financées.

NATURE DE L'AIDE

L'aide de la fondation consiste en un appui financier sous forme de subvention « coup de pouce » au lancement de nouveaux projets. Le montant moyen des subventions est de 5000€.

PROCEDURE

La sélection des projets s'effectue en trois étapes :

- la présélection sur dossier (en avril et octobre)
- l'étude détaillée des dossiers présélectionnés avec, en particulier, la rencontre des porteurs de projets (en mai et novembre)
- la décision de soutien prise par le Comité Exécutif

DOCUMENTS A FOURNIR

Présentation du projet selon le dossier-type disponible sur le site. Envoi du dossier par e-mail à l'adresse projet@fasv.org.

6. Fondation AUCHAN POUR LA JEUNESSE

Sous l'égide de la Fondation de France

Bâtiment le Colibri
200 rue de la Recherche
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél : 03 20 67 55 05 - Fax : 03 20 81 69 32
Email : fondationauchan@auchan.fr
Site Internet : www.auchan.fr

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La fondation apporte son soutien aux projets en faveur de la jeunesse et s'inscrivant dans le long terme. La fondation intervient prioritairement dans trois domaines :

- les projets favorisant la création d'activité ou d'emploi
- l'animation et l'insertion dans les quartiers ou zones rurales
- la prévention et la santé des jeunes.

CRITERES DE SELECTION

Les dossiers peuvent être présentés par des personnes privées, des associations ou des collaborateurs d'AUCHAN. La fondation a des préférences pour les projets nouveaux, qui impliquent des salariés d'AUCHAN et à proximité d'un hypermarché AUCHAN.

NATURE DE L'AIDE

Aide financière. La fondation soutien environ 40 projets par an. La subvention moyenne par projet est de 11 000 €.

PROCEDURE

Formulaire à télécharger sur le site internet de la fondation ou à demander par mail par courrier ou par téléphone. Avant d'adresser une candidature, il est recommandé de contacter la fondation, afin de s'assurer que le projet est bien éligible.

Transmis au Délégué Général pour instruction, les dossiers sélectionnés sont présentés par les porteurs de projet eux-mêmes lors d'un comité d'engagement.

Celui-ci est composé de 10 membres dont 3 personnalités extérieures.

Il se réunit en mars, juin, septembre et décembre au siège de la Fondation de France à Paris. Il choisit les projets à soutenir parmi ceux sélectionnés par le délégué général et acte le montant de la subvention. Le porteur de projet est invité à venir présenter sa démarche devant le comité d'engagement accompagné du Directeur de magasin concerné.

7. Fondation d'Entreprise BATIGERE

Contact : Jean-Michel MATHIEU, Délégué Général, Tél : 03 87 39 67 62

Email : fondation@batigere.fr

Site internet : www.fondation-batigere.fr

- Correspondant Isère : Fabienne QUARGNOLO (la contacter en complétant une demande en ligne sur le site de la Fondation)

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

- l'égalité des chances
- le développement économique
- toute action visant le lien social

CRITERES DE SELECTION

La participation financière de la Fondation doit constituer un facteur déterminant, sans laquelle le projet n'aurait pas vu le jour.

NATURE DE L'AIDE

Apport financier sur une durée de deux ans. Les dossiers seront examinés par le Comité de Sélection et de Suivi des Projets, qui décidera des montants alloués aux projets retenus. Les fondateurs se sont engagés à contribuer à un programme d'actions sur 5 années, à compter de 2008, pour un montant total de 1 306 500 €.

PROCEDURE

Compléter en ligne la rubrique « Proposer un projet ».

8. Fondation BNP PARIBAS

Sous l'égide de la Fondation de France

3 rue d'Antin

75002 PARIS

Contact : Mme Martine TRIDDE-MAZLOUM, Déléguée générale

Tél : 01 42 98 07 68

Site Internet : www.bnpparisbas.com (rubrique « le Groupe/Mécénat »)

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

Dans le domaine culturel, BNP Paribas s'attache à faire connaître les richesses du patrimoine, à soutenir l'expression artistique et à promouvoir la langue française à l'étranger.

Dans le domaine de la recherche médicale et de la solidarité, BNP Paribas apporte son appui à des équipes de chercheurs et cliniciens dans des secteurs de pointe et soutient des projets innovants en faveur de l'éducation, **de l'insertion** et du handicap.

NATURE DE L'AIDE

Aide financière.

PROCEDURE

Les projets sont présélectionnés par le Secrétariat général de la fondation et soumis au Comité de Mécénat, composé de représentants des divers pôles d'activité de BNP Paribas et du Directeur général de la Fondation de France. Le Comité de Mécénat décide de la suite à donner aux projets et du montant de l'aide allouée.

Chacun de ses membres parraine un ou deux projets qu'il est amené à suivre plus particulièrement.

Le Secrétaire général assure la mise en œuvre et le suivi des actions et met son savoir-faire à la disposition des implantations de BNP Paribas qui souhaitent s'associer aux initiatives soutenues.

DOCUMENTS A FOURNIR

Pas de dossier-type.

Envoyer sa candidature à la fondation.

9. Fondation CAISSE D'EPARGNE POUR LA SOLIDARITE

9 avenue René Coty, 75014 PARIS

Tél. 01 58 40 31 30 / Fax : 01 58 40 31 49

Email : communication@fondation.caisse-epargne.fr

Site Internet : www.groupe.caisse-epargne.fr (rubrique Le Groupe engagé) et www.fces.fr

- Fondation CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES à Lyon
42 boulevard Eugène Deruelle - B.P. 3276 - 69404 LYON Cedex 03
Contact : Henri BONNET au 04 72 60 24 13

- Fondation CAISSE D'EPARGNE LOIRE – DROME - ARDECHE , POUR LA SOLIDARITE
Espace FAURIEL - 17 rue des Frères Pontchardier - B.P. 147
42012 SAINT-ETIENNE Cedex 2
Contact : Roger BERAUD au 04 77 47 73 70

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

Créée par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et les Caisses d'Epargne, reconnue d'utilité publique en avril 2001, la Fondation Caisse d'Epargne pour la Solidarité a pour objet de lutter contre toutes les formes de perte d'autonomie et **d'exclusion sociale**.

La fondation soutient les projets favorisant l'autonomie des personnes les plus dépendantes et les plus fragiles, à savoir les personnes âgées malades ou handicapées. Elle s'engage aussi dans la lutte contre l'illettrisme.

NATURE DE L'AIDE

Pour la lutte contre l'illettrisme, la fondation soutient des recherches dans les domaines de la conception d'outils pédagogiques et de programmes de soutien d'accompagnement et de perfectionnement. Pour les projets en faveur de l'autonomie des personnes, elle intervient de manière opérationnelle.

CRITERES DE SELECTION

- répondre aux domaines d'intervention de la fondation
- être reproductibles sur le territoire national
- présenter la place effective du public concerné dans la conception, la conduite et l'évaluation du projet
- présenter une innovation « justifiée »
- être global, c'est-à-dire prendre en compte les aspirations, les contraintes de la population concernée et les actions déjà menées

PROCEDURE

Contactez la fondation ou un établissement du groupe des Caisses d'Epargne.

Adresser le projet avec une lettre de motivation afin d'obtenir un dossier de présentation à renvoyer dans les meilleurs délais.

DOCUMENTS A FOURNIR

Dans un premier temps, envoyer une lettre de motivation puis le dossier de présentation complété et accompagné des pièces suivantes : statuts de l'organisme, liste des membres du CA, budgets en cours prévisionnels, RIB.

10. Fondation CARI

BP 88 - 06513 Carros cedex

Tél : 04 92 08 40 39

Email : fondation@cari.fr

Site internet : www.cari.fr/fondation-cari/

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

Solidarité, culture et environnement.

CRITERES DE SELECTION

Le projet doit :

- être soutenu par un collaborateur de CARI (si le projet est sélectionné mais qu'il n'est pas déjà soutenu, la fondation se charge de rechercher un parrain au sein de CARI)
- être porté par une **association dont l'activité est d'intérêt général** ou par une **entreprise d'insertion**
- être réalisé en France, à l'échelle nationale ou locale
- avoir un démarrage dans les 6 mois qui suivent la présentation
- présenter un caractère innovant
- implique de nombreux collaborateurs de CARI
- ouvre des perspectives de partenariat avec l'entreprise CARI

NATURE DE L'AIDE

- financière
- matérielle (prêt ou don pour la réalisation du projet)
- technique (mise à disposition des équipes CARI)

PROCEDURE

Téléchargez le dossier de candidature et complétez-le. Envoyez-le par mail à fondation@cari.fr accompagné des éléments à joindre (à transmettre par courrier postal avec copie du formulaire de candidature envoyé par mail). Si le dossier remplit les critères, il sera instruit et soumis au comité de sélection qui prendra la décision finale.

DOCUMENTS A FOURNIR

Copie des statuts, déclaration au Journal Officiel, composition du Conseil d'Administration à jour et les fonctions exercées par ses membres, dernier rapport d'activités et dernier rapport financier, cv du porteur du projet, budget prévisionnel du projet, budget prévisionnel de la structure, l'extrait KBIS (pour les entreprises d'insertion) et tout autre document qui vous semble utile.

11. Fondation DE FRANCE

40 Avenue Hoche

75008 PARIS

Tél. : 01 44 21 31 00

Fax : 01 44 21 31 01

Email : fondation@fdf.org

Site Internet : www.fdf.org

- **Fondation DE FRANCE en Rhône-Alpes**

19 rue de l'Arbre Sec - 69001 LYON

Contact : Carmen SANCHEZ, Déléguée régionale au 04 72 10 92 30

Fax : 04 72 10 92 39

Email : rhone@fdf.org

Site Internet : www.fdf.org

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation de France est un organisme généraliste, créé en 1969 pour encourager le mécénat. Elle collecte et redistribue des dons et legs en faveur d'actions d'intérêt général dans divers domaines. Un de ces domaines s'intitule « **Economie et Solidarité** » et intervient sur les champs d'action suivants : **insertion**, personnes âgées, personnes handicapées, solidarités internationales, urgence et post-urgence.

CRITERES DE SELECTION

La Fondation de France soutient en priorité des associations de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter elles-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets. Le projet doit répondre à un certain nombre de critères : répondre à un besoin mal couvert, présenter un bon rapport coût/efficacité, être durable ou rechercher des effets durables, être implanté dans son environnement (en mobilisant les acteurs locaux, des partenaires...), impliquer les différents usagers comme des acteurs du projet, mobiliser l'ensemble des partenaires professionnels et privés (famille, amis...) pour la pluridisciplinarité et la mise en réseau des compétences.

NATURE DE L'AIDE

Pour s'adresser à la Fondation de France, deux possibilités :

- en répondant aux appels à projets de la Fondation de France définis pour répondre aux transformations de la société,
- en s'adressant spontanément à la Fondation de France ou aux fondations qu'elle abrite (liste disponible sur le site www.fdf.org).

L'intervention de la Fondation de France peut prendre plusieurs formes : financement de projets, appui méthodologique, conseils d'expert, recherches, outils de mise en réseau tels que publications et colloques.

PROCEDURE

- Dossier à déposer à la délégation régionale : présentation de l'association, du projet, de son contexte, de son montage technique et financier et du montant de la demande de subvention et sa finalité
- Instruction du dossier : vérification selon les critères de sélection
- Décision : montant et conditions de la subvention
- Suivi du déroulement du projet et rapport

12. Fondation DES BRASSERIES KRONENBOURG

68 rue d'Oberhausbergen - BP 13

67037 STRASBOURG Cedex 2

Contact : Tél : 03 88 27 48 54

Fax : 03 88 27 48 55

Email : colette.beutel@kronenbourg-fr.com

Site Internet : www.brasseries-kronenbourg.com

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation soutient en France le développement de projets innovants et générateurs de lien social et de convivialité : des projets originaux qui brassent les différences (sociales, culturelles, naturelles) pour rassembler et qui génèrent du « mieux vivre ensemble ».

Ces projets peuvent être de 3 natures :

- Artistique / culturelle : création d'œuvres artistiques et/ou de manifestations culturelles qui génèrent un « mieux vivre ensemble » dans leur environnement immédiat (voisins, quartier, ville, région, pays).
- Environnementale : projets qui œuvrent pour le respect de l'environnement, la protection de la nature, le développement durable, la propreté ou la réduction de la pollution et dont l'impact touche le plus grand nombre.
- Socio-économique : projets de **lutte contre l'exclusion** et **projets d'insertion professionnelle ou sociale par l'entrepreneuriat**.

CRITERES DE SELECTION

Le projet peut être déposé par des personnes physiques ou morales (entreprises d'insertion, associations).

Les critères à respecter : compétence et personnalité des porteurs du projet, ambition et originalité du projet, qualité de la gestion économique, pérennisations envisagées, impact social (nombre d'emplois, recréation de lien social...).

NATURE DE L'AIDE

Subventions, apports de compétence. La Fondation intervient au niveau du démarrage, du développement ou de reproduction de projets.

PROCEDURE

Envoyer un dossier de présentation du projet et un dossier de financement (business plan). Le délai moyen entre la réception et projet et la communication de la réponse est de quelques mois.

13. CREAvenir – Fondation d'Entreprise du CREDIT MUTUEL DAUPHINE VIVARAIS (uniquement pour les départements de l'Ardèche, la Drôme, et Sud Isère)

130 - 132 avenue Victor Hugo

26000 VALENCE

Contact : 04 75 75 50 25

Fax : 04 75 74 50 87

Email : fondatcreavenir@cmsem.creditmutuel.fr

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation a mis en place un soutien par apport en industrie ou par le financement (sous forme de prêt) des investissements pour toutes personnes physiques ou morales ayant un projet concernant : **l'emploi, l'insertion, l'exclusion**, la création ou le développement d'activités économiques et la reprise d'activités commerciales ou artisanales.

Peuvent être bénéficiaires toutes les personnes physiques ou morales, les associations, et organismes travaillant dans les mêmes buts et objectifs que la fondation.

Il existe 3 tranches de financement possible :

- pour les projets individuels : de 300 € à 3 000 €,
- pour les projets collectifs : de 300 € à 4 600 €
- pour les organismes poursuivant les mêmes buts que la fondation jusqu'à 7 600 €.

CRITERES DE SELECTION

Le projet doit être local et se situer dans la zone géographique du Fondateur (Ardèche, Drôme, arrondissement de Grenoble et sud Isère).

Le projet doit être : autonome et non soumis à des aléas, notamment financiers ; pérenne assurant les conditions nécessaires à sa viabilité ; innovant ou d'actualité, sortant des « sentiers battus » en faisant preuve d'originalité.

L'aide de la Fondation doit constituer un « coup de pouce » à un projet pratiquement abouti (la subvention correspond au maximum à 20 % du budget total). Par principe, cette aide n'est pas récurrente ; elle doit concerner l'équipement et l'investissement.

14. Fondation d'Entreprise EDF DIVERSITERRE

Sous l'égide de la Fondation de France

9 avenue Percier

75008 Paris

Tél : 01 40 42 22 22

Site internet : <http://fondation.edf.com/edf-fr-accueil/edf-fondation/la-fondation-151012.html>

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

- nature et biodiversité : préserver les espèces animales et végétales pour sauvegarder la biodiversité et la richesse de notre environnement
- sante et **solidarité** : soutenir les actions contre **l'exclusion sociale**, contribuer au développement de la recherche médicale, notamment en faveur des maladies rares et du cerveau
- culture et patrimoine : restaurer notre patrimoine, transmettre et valoriser des éléments fondamentaux de notre culture et sensibiliser aux arts

CRITERES DE SELECTION

Le projet est porté par une structure juridique associative, une fondation ou une institution publique et il est en cohérence avec les axes d'intervention de la Fondation. La structuration de l'association, la pertinence de l'initiative.

NATURE DE L'AIDE

Aide financière.

PROCEDURE

La Fondation EDF Diversiterre étudie les projets collectifs structurés autour de la prise en compte du lien social et de la préservation de la planète et entrant dans le cadre de ses domaines d'action.

Un comité de présélection des projets procède à une première étude des demandes de soutien. Les projets retenus sont ensuite soumis au Conseil d'Administration qui se réunit 2 fois par an pour décider des grandes orientations et de l'allocation des fonds. Environ 10 nouveaux projets par an sont sélectionnés par la fondation. Les dossiers complets reçus avant le 31 mars seront étudiés à la session de juin. Ceux qui seront réceptionnés avant le 30 septembre seront étudiés à la session de décembre.

DOCUMENTS A FOURNIR

Nom du projet, noms et coordonnées du porteur du projet, descriptif détaillé du projet et de son intérêt (bénéficiaires du projet, lieu de réalisation, durée du projet, mention des partenaires envisagés, etc.), budget prévisionnel (montant du budget global, montant sollicité, apport des éventuels autres partenaire, etc.), statuts de l'association.

15. Fondation d'Entreprise ELLE

149, rue Anatole France - 92534 Levallois Perret cedex – Bureau 162

Contact : Karine GULDEMANN, déléguée générale et Chloé FREOA, chargée de mission

Tél : 01 41 34 74 18 – Fax : 01 41 34 65 90

Email : info.fondation@lagardere-active.com

Site internet : www.ellefondation.org

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

Accompagner l'évolution, **l'émancipation et la place des femmes dans la société** par l'éducation, la formation et l'information.

CRITERES DE SELECTION

- le projet peut se dérouler aussi bien en France qu'à l'étranger
- le projet doit être présenté par une association française régie par la loi 1901. Néanmoins, les associations ne répondant pas à ces critères, pourront trouver une «association-ombrelle» française qui percevra les fonds et en garantira la bonne utilisation. L'association à l'origine du projet sera dès lors considérée comme le partenaire local de «l'association-ombrelle»
- le projet doit avoir un caractère éducatif (scolarisation, alphabétisation, accès aux études supérieures ou à une formation professionnelle)
- les bénéficiaires du projet doivent être des femmes, des jeunes filles et des petites filles

NATURE DE L'AIDE

La Fondation est dotée d'un capital de départ de 1 250 000 € pour 5 ans.

Le financement est fondé sur le partenariat: pour chaque projet approuvé, la Fondation recherchera des partenaires financiers lui permettant de renforcer l'investissement de départ. L'allocation financière se fera directement en faveur de l'organisation bénéficiaire.

Le projet peut bénéficier des subventions sur plusieurs années. La destination de chaque dépense doit être strictement déterminée dès la proposition de projet. Si l'association souhaite réorienter ses dépenses, ceci fera l'objet d'un avenant à la convention signée entre l'association et la fondation.

PROCEDURE

Téléchargez les documents « Matrice budgétaire » et « Proposition projet » sur le site internet de la Fondation, complétez et envoyez-les par courrier postal ou par mail (info.fondation@gfm.fr) à la fondation.

16. Fondation AGIR POUR L'EMPLOI (FAPE)

Sous l'égide de la Fondation de France

32 rue de Lisbonne - 75384 PARIS Cedex 08

Contact : Sophie RICORDEL, Secrétaire générale au 01 40 42 61 07

Fax : 01 40 42 62 94

Site Internet : www.webfape.net

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation Agir Pour l'Emploi (FAPE) encore appelée Fondation des agents d'EDF et de Gaz de France, intervient en faveur de **l'insertion professionnelle et sociale** de personnes en difficulté ou durement confrontées à des problèmes de chômage.

La FAPE soutient :

- **les structures d'insertion professionnelle et sociale par l'activité économique**
- les services de proximité et services d'aide à la personne
- les organismes d'aide à la création d'entreprise par les chômeurs démunis (OACE)

CRITERES DE SELECTION

En soutenant depuis sa création des projets économiques à dimension sociale et environnementale, la FAPE a inscrit ses actions dans le cadre du développement durable. Plusieurs critères entrent en ligne de compte :

- la viabilité économique à moyen et long terme,
- le projet social permettant de garantir la qualité des emplois,
- l'implantation sur le territoire national

La FAPE apporte son soutien à des personnes morales et non à des particuliers. La FAPE intervient essentiellement en phase de démarrage ou de développement d'une activité pour financer des investissements ; toute aide au financement régulier est exclue.

NATURE DE L'AIDE

La FAPE peut soutenir :

- la réalisation d'un investissement
- les projets portés par les partenaires de la FAPE dans le cadre des dispositifs particuliers

PROCEDURE

Téléchargez le dossier de demande de subvention sur le site internet et envoyez-le complété et accompagné d'une présentation du projet de maximum 4 pages par courrier postal à la fondation.

Si le dossier est recevable, il sera instruit par un expert qui établit une fiche de synthèse. Le dossier complet est soumis au Comité exécutif. Si la décision est favorable, une lettre de notification sera envoyée par le secrétaire général. Elle précise les modalités selon lesquelles la subvention de la Fondation Agir pour l'Emploi sera versée.

DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier comprend les éléments suivants : CV du porteur de projet, récépissé de déclaration en préfecture, publication au JO, kbis, compte de résultat (prévisionnel et réalisé le cas échéant), plan de financement, plan de trésorerie, besoin en fonds de roulement, statuts de la structure responsable du projet, liste de ses dirigeants et rapport d'activité le plus récent.

17. Fondation FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

Sous l'égide de la Fondation de France

53 avenue d'Iéna – 75116 Paris

Contact :

Bénédicte GUEUGNIER – Tél : 01 47 23 55 25, bgueugnier@fin-echiquier.fr

Sophie PARMENTIER - Tél : 01 47 23 96 66, sparmentier@fin-echiquier.fr

Fax : 01 40 70 02 46

Email : fondation@fin-echiquier.fr

Site internet : www.fondation-echiquier.fr

DOMAINE(S) D'ACTIVITE

- **Prévenir l'exclusion** par l'éducation et la formation
- **Guérir l'exclusion** par le soutien de projets économiques à vocation sociale : l'entrepreneuriat solidaire

CRITERES DE SELECTION

Projet innovant, implanté en France et qui a pour objet **l'insertion par l'activité économique** ou l'éducation et la formation de personnes en difficulté. La demande de soutien doit concerner exclusivement des dépenses d'investissement.

NATURE DE L'AIDE

Aide financière comprise en moyenne entre 15 000 et 20 000 euros. Le budget annuel moyen de la Fondation est de l'ordre de 500 000 euros.

PROCEDURE

Après la sélection sur dossier, une rencontre aura lieu à la Fondation, à Paris. Celle-ci sera suivie d'une 2ème rencontre « sur site », dans les locaux de la structure. Par la suite, le projet sera présenté au comité d'engagement qui décidera si le projet est soutenu.

DOCUMENTS A FOURNIR

Envoyez à la Fondation par mail ou courrier un dossier comprenant une présentation générale de la structure (fondateurs, missions, impact social, pérennité, originalité, atouts et faiblesses) et une note spécifique sur votre projet d'investissement (montant demandé, son utilisation, type de communication etc.).

18. Fondation d'Entreprise FRANCE TERRE

235 avenue le Jour se Lève

92651 Boulogne Billancourt

Tél : 01 41 14 07 35

Email : s.renard@france-terre.fr

Site internet : [www.france-terre.fr/Rubrique le Groupe/Fondation](http://www.france-terre.fr/Rubrique%20le%20Groupe/Fondation)

DOMAINE(S) D'ACTIVITE

La Fondation se donne pour objectif de mener par elle-même des projets ou de soutenir et d'accompagner des initiatives individuelles ou associatives de développement de l'habitat des plus démunis dans le respect et l'intégration de l'environnement.

Elle favorise les projets qui s'inscrivent dans le cadre de la relation de l'homme avec la nature ou bien **de l'aide au logement des personnes en difficulté sociale** tout en y intégrant une valeur environnementale.

CRITERES DE SELECTION

Le projet doit se dérouler sur le territoire national, de préférence dans les régions où la société France Terre est implantée pour des raisons de proximité, ou éventuellement à l'étranger et doit s'inscrire dans la durée. Peuvent envoyer leur candidature les associations qui ont un caractère apolitique et non confessionnel.

NATURE DE L'AIDE

Aide financière.

PROCEDURE

Téléchargez la fiche appel à projet sur le site internet et envoyez-la par courrier ou par mail à la Fondation.

DOCUMENTS A FOURNIR

Présentation de la structure (historique, activités, équipe permanente...), présentation détaillée du projet et plan de financement, copie des statuts, déclaration au Journal Officiel, dernier rapport d'activité.

19. Fondation GAZ DE FRANCE

37 rue du Général Foy

75008 PARIS

Contact : 01 47 54 28 02

Fax : 01 47 54 30 45

Email : fondation.solidarite@gazdefrance.com

Site Internet : www.fondationgazdefrance.com

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation Gaz de France apporte son soutien à des projets concernant :

- la lutte contre l'exclusion des jeunes
- le respect et protection de l'environnement
- la valorisation du patrimoine culturel

CRITERES DE SELECTION

Les projets retenus doivent favoriser l'épanouissement de l'être humain dans son cadre de vie et faciliter son intégration dans la société.

NATURE DE L'AIDE

Aide financière.

PROCEDURE

Afin de faciliter l'étude des dossiers, la fondation met à disposition des porteurs de projet un dossier de demande de mécénat. Un groupe de travail interne procède à l'étude du dossier et apporte une réponse.

Si le dossier est retenu, il est présenté au Conseil d'Administration qui se réunit une fois par an. Chaque projet soutenu fait l'objet d'une convention précisant les relations entre les partenaires et les engagements de chacun.

Le soutien financier fait ensuite l'objet d'une lettre d'appel de fonds de l'association concernée. Les porteurs de projets sont tenus de présenter à la fondation les rapports d'activité et les comptes de l'exercice écoulé faisant apparaître l'affectation des fonds apportés par la fondation.

DOCUMENTS A FOURNIR

Nom du projet (adresse précise, téléphone, ...), noms et coordonnées du porteur du projet, statuts de l'association, descriptif du projet (à qui s'adresse t-il, lieu de réalisation, mention des autres éventuels partenaires, durée du projet ...), descriptif du budget (montant du budget global, montant sollicité pour la fondation, apport des éventuels autres partenaires ...).

20. Fondation GROUPE CHEQUE DEJEUNER

Sous l'égide de la Fondation de France

1 Allée des Pierres Mayettes

Parc des Barbanniers - BP 33

92230 GENNEVILLIERS

Contact : Yassir FICHTALI, Délégué général au 01 41 85 06 06

Fax : 01 41 85 07 08

Email : fondation@groupechequedejeuner.com

Site Internet : www.fondationgroupechequedej.com

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation Groupe Chèque Déjeuner soutient des projets innovants, performants et agissants contre toutes formes d'**exclusion**. Son action se concentre sur trois grands secteurs pour la **réinsertion** et le maintien des liens sociaux : soutien aux **structures créatrices d'emplois durables**, lutte contre l'illettrisme, accès à la culture.

CRITERES DE SELECTION

La fondation privilégie les projets créateurs d'emplois stables et durables. Parce que c'est principalement l'économie locale qui développe l'emploi, la priorité est donnée aux initiatives locales ciblées dont les effets sont immédiatement appréciables. Les critères de sélection : viabilité économique du projet, capacité à créer des emplois pérennes, intérêt social du projet.

NATURE DE L'AIDE

Au-delà des aides financières (subvention d'équipement et aides aux actions de communication), la fondation souhaite s'impliquer fortement et durablement dans chaque projet en soutenant l'activité et en privilégiant l'opérationnel.
Plafond de 8 000 €.

PROCEDURE

L'instruction des dossiers se fait par le Comité Exécutif en avril et novembre.

DOCUMENTS A FOURNIR

Synthèse du projet (maximum 2 pages), documents juridiques et comptables, subventions demandées, devis des travaux ou des achats.

21. Fondation INTERNATIONALE CARREFOUR

26 quai Michelet – TSA 20016

92695 Levallois – Perret cedex

Email : fondation_internationale@carrefour.fr

Site internet : <http://www.fondation-internationale-carrefour.org>

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation agit dans les 21 pays d'implantations du groupe. Ses actions sont concentrées autour des missions principales suivantes :

- aide à la construction
- urgence humanitaire
- aide à la **réinsertion**
- **microcrédit**
- santé et nutrition
- don de produits

CRITERES DE SELECTION

Les actions peuvent être menées uniquement par des organisations à but non lucratif qui exercent une activité en lien avec les métiers du groupe Carrefour.

NATURE DE L'AIDE

Aide financière, microcrédit, don d'aliments.

PROCEDURE

Téléchargez sur le site de la Fondation (rubriques Actions/Votre projet) les modalités du dépôt du projet. Envoi du dossier par courrier ou mail.

22. Fondation d'Entreprise du GROUPE MACIF

17-21 place Etienne Pernet

75015 PARIS

Tél. 01 55 31 63 14

Fax : 01 55 31 63 12

Email : fondation@macif.fr

Site Internet : www.fondation-macif.fr

- Fondation MACIF, Délégation RHONE-ALPES

29 avenue Leclerc

69376 LYON Cedex 07

Contact : Jan Wycech, Correspondant régional au 04 72 72 69 14

Fax : 04 72 72 69 06

Email : jwycech@macif.fr

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation soutient des initiatives collectives, en France et à l'international, qui s'inscrivent dans l'un au moins des cinq champs thématiques déterminant ses priorités d'action : l'environnement, **la lutte contre l'exclusion, l'insertion par l'activité économique, l'accès à la connaissance et l'entreprendre autrement.**

Dans ce cadre, la Fondation apporte son soutien :

- aux structures qui développent une activité directement en lien avec l'un de ces cinq champs thématiques
- aux **fédérations** et aux réseaux rassemblant ou représentant des structures ayant une activité en lien avec l'un de ces cinq champs thématiques au plan national et/ou international
- aux organismes qui ont eux-mêmes pour objet le soutien à des structures qui pourraient être directement bénéficiaires d'une aide de la Fondation Macif.

Environnement

La Fondation soutient des initiatives qui concourent à la préservation de l'environnement ou à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Peuvent faire acte de candidature les initiatives qui concernent les problématiques suivantes:

la préservation et à la protection de la biodiversité des milieux naturels sensibles, terrestres, marins et aériens ; dans le secteur du bâtiment, la construction à moindre impact environnemental (éco construction, bio climatisme, basse consommation et énergie positive) ; l'efficacité énergétique et à la lutte contre la précarité énergétique ; dans le domaine de l'agriculture, le développement d'une production en agriculture biologique ou biodynamique ; le développement de solutions alternatives de transport respectueuses de l'environnement tel l'auto partage ; le développement d'énergies renouvelables alternatives aux énergies fossiles et nucléaire (biomasse-énergie, éoliennes, hydroliennes, ...) ; l'éducation et la formation aux nouveaux enjeux et nouveaux métiers de la construction ou de la préservation de la biodiversité.

Lutte contre l'exclusion : tout organisme intervenant auprès de personnes en situation de précarité, de détresse et d'exclusion peut faire acte de candidature pour une demande de subvention. Sont privilégiées les actions qui participent à l'intégration des exclus dans la communauté humaine et à la reconnaissance de chaque personne par la société, toutes actions également facteurs de cohésion sociale.

Insertion par l'activité économique : toutes structures spécialisées dans l'insertion par l'activité économique, pour autant qu'elles soient conventionnées par l'Etat, notamment : les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire et d'insertion, les ateliers chantiers d'insertion, les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, les régies de quartier, les entreprises adaptées.

Accès à la connaissance : sont notamment éligibles les structures favorisant l'éducation populaire, l'éducation à la citoyenneté et l'accès à la culture.

Entreprendre autrement : la Fondation Macif soutient des initiatives relevant de l'«entreprendre autrement» c'est-à-dire des initiatives qui reposent sur : la primauté de la personne et du projet social sur le capital et le profit, la liberté d'adhésion, la gestion démocratique par les membres, la cohérence des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général, la mise en œuvre des principes de solidarité et responsabilité, l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics, la juste répartition des excédents.

CRITERES DE SELECTION

Les dossiers doivent répondre à un certain nombre de critères, lesquels se répartissent en deux catégories : des critères d'éligibilité et des critères d'appréciation.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

- Personnes morales / structures collectives : Les personnes morales doivent être constituées en structures collectives. Ne sont donc pas examinés les dossiers provenant de personnes physiques ou d'entreprises individuelles.

- Non lucrativité

- Gouvernance participative/démocratie

Les critères d'appréciation : ils ne constituent pas des conditions de recevabilité mais permettent d'une part de mesurer l'intérêt du projet et son adéquation avec l'objet social de la Fondation Macif et, d'autre part, d'évaluer son impact positif sur les enjeux sociétaux :

- Innovation

- Développement des territoires

- Utilité sociale

- Responsabilité environnementale

- Création d'emplois

- Diversité

Il sera tenu compte également des qualités suivantes :

- Faisabilité

- Opportunité

- Compétences des porteurs de projet

- Duplication et/ou essaimage

PROCEDURE

Toute demande de subvention commence par un contact avec le chargé de mission de la région. A l'issue du premier contact, si le projet semble éligible, il fera parvenir un dossier de candidature. Dès réception, le chargé de mission vérifiera l'éligibilité du dossier et l'instruira pour le présenter devant une commission principalement composée de délégués représentant les sociétaires de la Macif. Si la commission rend un avis positif, le dossier sera transmis pour validation au siège de la Fondation Macif, qui informera dans les meilleurs délais de l'attribution de la subvention. En cas d'avis négatif, le chargé de mission informera directement la structure ayant déposé le dossier.

23. Fondation PHITRUST

Sous l'égide de l'Institut de France

41 rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS

Contact : Florence GOUDCHAUX au 01 55 35 07 55

Fax : 01 55 35 07 50

Email : florence.goudchaux@phitrust.com

Site Internet : www.phitrust.com

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation finance des projets philanthropiques intervenant dans les domaines suivants : **solidarité** (logement social, santé...), culture, éducation (formation...), sciences (recherche médicale, environnement...).

CRITERES DE SELECTION

La Fondation PhiTrust entend soutenir prioritairement des projets déjà identifiés par des organisations ayant prouvé leur capacité à accompagner des entrepreneurs sociaux. La fondation a, à ce titre, déjà noué des relations privilégiées avec :

- WWF France et SOS Sahel pour la défense de l'environnement
- Habitat et Humanisme pour le logement social
- Ashoka, Investisseurs et partenaires et Agrisud pour l'entrepreneuriat social.

NATURE DE L'AIDE

La fondation a pour philosophie le mécénat responsable. Les projets sont soutenus aux termes d'une démarche d'investissement philanthropique. La fondation identifie des porteurs de projets ayant une réelle qualité d'entrepreneur. Elle attend des projets financés un retour culturel, humain, environnemental ou sociétal.

En véritable investisseur philanthropique, la fondation finance et participe de manière active à la gestion des projets sélectionnés aux côtés de leurs porteurs.

PROCEDURE

Complétez en ligne le formulaire « appel à projets »

24. Fondation d'Entreprise PPR POUR LA DIGNITE ET LES DROITS DES FEMMES

10, avenue Hoche

75381 Paris Cedex 08

Email : info@fondationppr.org

Site internet : www.ppr/RubriqueFondation

DOMAINE(S) D'ACTIVITE

Les objectifs de la Fondation : **lutte contre les violences** faites aux femmes (foyer d'accueil, assistance juridique, formation des parties prenantes, ...) et **aide au développement au bénéfice des femmes**, de leurs familles et de leurs communautés (microcrédit, formation professionnelle, activités génératrices de revenus...).

CRITERES DE SELECTION

- Projet d'intérêt général et sans but lucratif, mis en place par une association locale ou internationale et parrainé par un collaborateur du Groupe dont l'implication est évaluée avant le comité.
- Pérennité et solidité du projet, effet de levier, partenaires qualifiés et de qualité, présentant la possibilité d'évaluation des résultats à posteriori.

NATURE DE L'AIDE

Au delà d'un appui financier, la Fondation favorise toute forme de collaboration entre les associations et les marques du Groupe. Elle ne soutient aucun projet de manière exclusive, l'aide de la Fondation ne dépasse pas les 2/3 du budget. Elle prend en charge les frais liés à de la formation ou à des coûts humains, lorsque ceux-ci sont intrinsèquement liés à l'activité de l'association -hors salaire et coûts généraux du siège- peuvent être financés. Certaines aides peuvent être pluriannuelles.

PROCEDURE

Pour présenter un projet, contactez la Fondation par courrier ou par mail. Les projets sont évalués et analysés sur le plan opérationnel et financier. Ils sont présentés au Comité de validation qui en vote le soutien. Il se réunit tous les deux mois. Par délégation du Conseil d'administration, le comité peut examiner les demandes de financement inférieures à 70 K€. Pour des montants supérieurs à 70 K€, le comité émettra des recommandations au Conseil d'Administration

25. Fondation RAJA – DANIELE MARCOVICI

Sous l'égide de la Fondation de France

16, rue de l'étang - Paris-Nord 2

95977 ROISSY CDG Cedex

Email : fondation@raja.fr

Site internet : www.fondation-raja-marcovici.org

DOMAINE (S) D'ACTIVITE

La Fondation RAJA-Danièle Marcovici a pour objectif de soutenir partout dans le monde des projets en faveur des femmes dans les domaines éducatif, social, médical ou culturel. La Fondation appuie particulièrement toute action visant à favoriser **l'insertion sociale, économique et professionnelle des femmes** par l'éducation et la formation.

CRITERES DE SELECTION

Le projet doit être consacré à un public féminin et il doit impliquer une active participation des personnes concernées autour d'actions concrètes et/ou de projets pédagogiques pour se rapprocher d'une autonomie économique. Il doit être cofinancé et doit s'inscrire dans la durée, et fera l'objet d'évaluations et de suivis réguliers.

Les projets peuvent être proposés et mis en œuvre par des associations ou ONG françaises.

NATURE DE L'AIDE

Aide financière, le montant étant fixé au cas par cas.

PROCEDURE

Le dossier de demande de subvention doit être téléchargé sur le site internet de la Fondation et complété. Il est à envoyer par mail et par courrier accompagné des pièces administratives demandées. Des photos du projet sont également à transmettre par mail lors de l'envoi du dossier.

Après sélection, les projets instruits seront examinés par un jury d'experts, qui se réunit trois fois par an.

DOCUMENTS A FOURNIR

Dossier de demande de subvention, déclaration au JO ou extraits de Kbis, statuts, liste des membres du conseil d'administration, rapport d'activité de la dernière année, comptes de résultat et bilan de l'organisme de l'année précédente, budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours.

26. Fondation RONALD MAC DONALD

Sous l'égide de la Fondation de France

1 rue Gustave Eiffel

78045 GUYANCOURT Cedex

Contact : Pascal BORDIER, Délégué général 01 30 48 61 49 Fax : 01 30 48 62 74

Email : fondation@fr.mcd.com

Site Internet : www.fondation.mcdonalds.fr

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation Mac Donald agit pour le bien-être des enfants et de leur famille en accordant des subventions aux organisations à but non lucratif qui conduisent des **projets d'aide à l'enfance et aux jeunes**.

CRITERES DE SELECTION

La fondation privilégie les projets ayant valeur d'exemple, favorisant **l'insertion sociale des enfants et des jeunes**, visant à maintenir ou restaurer le lien parents/enfants, proposant des actions de proximité et durables, partant des besoins des bénéficiaires, impliquant des bénéficiaires, impliquant des bénévoles, témoignant d'un souci d'évaluation quantitative et qualitative des résultats. Le porteur de projet doit entrer obligatoirement en contact avec le responsable du restaurant Mac Donald local qui transmettra à la fondation son avis consultatif sur le dossier. Il doit proposer un projet spécifique avec des objectifs précis destiné aux enfants et jeunes (0-18ans) résidant en France métropolitaine.

PROCEDURE

Contactez directement la fondation avant de rédiger le dossier ou s'adresser au responsable du restaurant Mac Donald local afin de lui présenter le projet. Si le dossier répond aux critères de présélection, l'instruction du dossier commence. Si le projet est présélectionné, le dossier sera présenté au Conseil d'Administration qui se réunit chaque trimestre. La décision finale des membres du Conseil d'Administration est communiquée par écrit dans les meilleurs délais.

DOCUMENTS A FOURNIR

Demandez le guide de présentation d'une demande de subvention à la fondation ou le télécharger sur son site internet. Envoyez le dossier constitué d'une fiche de synthèse, d'une présentation de l'association et du projet, de 3 devis de fournisseurs différents dans le cas de fournitures de biens et services, des pièces administratives et comptables

27. Fondation RTE (RESEAU DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE)

Sous l'égide de la Fondation de France

1 terrasse Bellini – TSA 41000

92919 La Défense cedex

Email : RTE-FONDATION@rte-france.com

Site internet : www.rte-france.com

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation finance des **projets socialement utiles** (d'intérêt général et sans but lucratif), situés prioritairement en milieu rural sur le territoire national métropolitain.

CRITERES DE SELECTION

Caractère durable, cofinancement et travail en réseau, bénéficiaires du projet, valorisation du patrimoine rural, prise en compte environnementale, impact économique (maintien ou création d'emplois), caractère innovant, voire reproductible de l'action, implication de salariés du RTE.

Le projet peut être porté par une **association, entreprise d'insertion**, coopérative et plus généralement les organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée. Les bénéficiaires doivent résider en France métropolitaine.

NATURE DE L'AIDE

L'aide de la Fondation RTE est apportée sous forme de subvention, annuelle ou pluriannuelle dont le montant est déterminé en fonction des besoins du projet.

Elle est en priorité réservée à des dépenses d'investissement matériel ou immatériel.

La Fondation examine toutes les demandes quelle que soit leur taille. Elle intervient en cofinancement.

PROCEDURE

Téléchargez le dossier sur le site internet de la Fondation et envoyez-le par courrier ou par mail accompagné des pièces administratives demandées. La présélection des dossiers est effectuée par l'équipe opérationnelle de la Fondation. Si le projet correspond aux critères définis, il est instruit en vue de sa présentation au Comité de sélection ou au Comité exécutif. Le comité se réunit environ tous les 3 mois afin de décider de l'attribution des subventions.

DOCUMENTS A FOURNIR

Statuts de l'organisme datés et signés, déclaration en Préfecture et copie de la parution au Journal Officiel (ou inscription au registre du commerce et extrait K-bis), liste des dirigeants de l'organisme (composition du Conseil d'Administration, bureaux ou autres), cv du porteur du projet et des intervenants principaux, budget prévisionnel de l'année en cours en séparant fonctionnement et investissement (recettes et dépenses), comptes des deux années précédentes (compte de résultat et bilan), dernier rapport d'activité, RIB, et tout document (article de presse, photographie...) utile à la compréhension du projet.

28. Fondation d'Entreprise SEB

Groupe SEB

Les 4 M - Chemin du Petit Bois - BP 172

69134 ECULLY CEDEX FRANCE

Tél : 04 72 18 18 18 ; Fax : 04 72 18 16 55

Email : fondation@groupeseb.com

Site internet : www.groupeseb.com

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation soutient des **projets de réinsertion** de personnes en difficulté, dans trois domaines d'intervention :

- la **réinsertion professionnelle**
- la **réinsertion sociale par l'amélioration des conditions de vie dans l'habitat**
- la **réinsertion sociale par l'éducation et la formation.**

Dotée d'un budget de 600 000 € par an, dont 100 000 € de dons en nature, la

Fondation a pour objectif de favoriser la mise en œuvre de projets sociaux innovants, au service des plus défavorisés.

CRITERES DE SELECTION

- la place accordée au développement des personnes bénéficiaires : la Fondation favorise les projets qui aident les personnes à **redevenir autonomes**
- le lien avec les métiers et l'univers de la Fondation (univers domestique, cuisine, électroménager...)
- le caractère innovant du projet
- l'existence d'autres partenariats (publics ou privés) permettant de garantir la solidité du projet
- la proximité géographique avec les sites d'implantation du groupe

NATURE DE L'AIDE

Le soutien de la Fondation peut prendre plusieurs formes : apport financier, don de produits (petit électroménager et articles culinaires) ou intervention bénévole volontaire des salariés sur les projets.

PROCEDURE

Télécharger la fiche de synthèse sur le site internet de la Fondation, complétez et envoyez-la accompagnée des documents demandés (par courrier ou par mail).

DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier projet doit être relativement court (une quinzaine de pages au maximum hors annexes) et contenir les éléments suivants : présentation de la structure, présentation du projet, nature de l'aide demandée (soutien financier, dons de produits), budget du projet faisant apparaître les financements acquis et/ou en cours de sollicitation.

Des pièces administratives à joindre à la demande : statuts, copie de la parution au Journal Officiel, comptes de l'exercice (comptes de résultat et bilan) et dernier rapport d'activité, composition du Conseil d'Administration, un extrait Kbis pour les entreprises.

29. Fondation d'Entreprise VINCI POUR LA CITE

1 Cours Ferdinand de Lesseps - 92851 RUEIL-MALMAISON Cedex
Contact : Sophie BONNAURE, Déléguée générale au 01 47 16 30 63
Fax : 01 47 16 49 45
Email : fondation@vinci.com
Site Internet : www.vinci.com/fondation

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

La Fondation finance l'accès à l'emploi et les projets qui favorisent **l'insertion professionnelle de personnes en situation d'exclusion**, ou celles qui développent du lien social dans les quartiers. Elle a pour ambition de mettre en place des passerelles entre le monde de l'entreprise et celui de la cité.

- Accès à l'emploi : **insertion par le travail**, formation et qualification, transport pour l'emploi
- Vivre ensemble : jeunesse et citoyenneté, **réinsertion sociale, accès au logement**

CRITERES DE SELECTION

Les projets présentant un caractère innovant par rapport aux problématiques traitées seront privilégiés. La Fondation soutient des projets réalisés en France (y compris DOM-TOM). Elle soutient également des projets situés dans les autres pays où VINCI est présent : pour ceux-ci, le dossier doit obligatoirement transiter par un salarié d'une filiale locale.

Les projets doivent être menés :

- pour l'insertion par le travail : par des **structures d'insertion par l'activité économique** (uniquement)
- pour les autres thèmes : par tous types d'associations.

Les structures doivent être de petite taille, avoir un caractère apolitique et non confessionnel. La Fondation ne finance ni têtes de réseau associatif, ni collectivités locales, ni établissements publics, ni projets individuels.

La Fondation soutient des initiatives qui s'inscrivent dans la durée, qui pérennisent des emplois ou une activité. Elle ne finance pas de projets ponctuels (expositions, manifestations, colloques, événements, etc.), même s'ils sont orientés vers la solidarité ou l'insertion professionnelle.

La Fondation ne soutient que les projets susceptibles de mobiliser les salariés VINCI par des apports en compétences variés. La proximité géographique entre porteur de projet et parrains est indispensable.

NATURE DE L'AIDE

La fondation finance des dépenses d'investissement et des aides au démarrage. Le montant des subventions atteint en moyenne 15 000 €. Les aides financières de la Fondation sont réservées à des dépenses d'investissement

PROCEDURE

Envoi du dossier par courrier à la Fondation (possibilité de télécharger le dossier sur le site de la Fondation VINCI). L'équipe de la fondation réalise une première sélection sur dossier. Si la demande correspond aux critères, l'équipe de la fondation mobilise un salarié d'une des entreprises du Groupe VINCI. Le « pilote » et une personne de la fondation rencontrent alors les membres de la structure qui porte le projet. Une fois par trimestre, un comité de sélection décide de l'attribution des subventions.

DOCUMENTS A FOURNIR

Document de présentation du projet d'investissement, devis, statuts, déclaration au Journal Officiel, composition du conseil d'administration (noms et fonctions des membres), rapport d'activités, bilans et comptes de résultat des années précédentes, types de partenariats possibles avec un salarié du Groupe.

30. ADMICAL – L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU MECENAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

16 rue Girardon

75018 PARIS

Tél : 01 42 55 20 01

Fax : 01 42 55 71 32

Site Internet : www.admical.org

- ADMICAL en région Rhône-Alpes

Correspondante régionale : Nicole GUIDICELLI : nicole.guidicelli@free.fr

DOMAINE (S) D'INTERVENTION

Admical est une association reconnue d'utilité publique qui a pour mission fondamentale de promouvoir la pratique du mécénat d'entreprise en France. Elle représente les entreprises mécènes auprès des pouvoirs publics et des médias. Elle informe, conseille et forme les entreprises. Admical analyse le mécénat, dans tous ses domaines et principalement : la culture, **la solidarité**, l'environnement et le sport. Le parrainage sportif (ou « sponsoring ») ne fait pas partie de son champ d'investigation. Admical est un club d'entreprises mécènes. L'association bénéficie du soutien de 110 membres, dont les cotisations constituent l'essentiel des ressources de l'association. Il existe trois catégories de membres : « bienfaiteur » ou « actif », pour les entreprises et, « associé » pour les institutions culturelles, sociales ou environnementales.

QU'OFFRE ADMICAL AUX PORTEURS DE PROJET ?

Admical ne délivre aucune aide financière que ce soit en son nom propre ou pour le compte d'entreprises. Par contre, Admical a élaboré **des outils et des services consacrés à la recherche de fonds**.

L'ASSOCIATION

- propose des formations pour comprendre le choix des entreprises, leurs motivations et leurs objectifs.
- organise **des journées de formation à la recherche de fonds**
- met à disposition une liste de centres de documentation où le Répertoire du mécénat d'entreprise est en consultation
- intervient régulièrement à la demande d'écoles et d'organismes Admical a élaboré des outils pour vous aider à identifier et convaincre des entreprises mécènes. En résumé, la démarche de recherche de fonds peut se décomposer en trois étapes :
- élaboration d'un dossier de présentation du projet
- sélection des entreprises mécènes
- définition du partenariat.

Sur le site internet de la fondation, vous pouvez avoir accès à la rubrique « Porteur du projet » / « Appel à projet » avec une mise à jour des actualités du mécénat.

31. INSTITUT DU MECENAT DE SOLIDARITE ENTREPRENDRE POUR LA CITE

141 avenue de Clichy

75017 PARIS

Tél. 01 43 87 52 52

Fax : 01 43 87 31 31

Site internet : www.imsentreprendre.com

PRESENTATION

Créé en 1986, IMS-Entreprendre pour la Cité fédère un réseau de plus de 200 entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociétale. Cette association d'entreprises a pour mission d'aider ses entreprises adhérentes à développer des initiatives créatrices de valeur pour les territoires où elles sont implantées et génératrices d'une plus grande équité sociale. Au quotidien, l'IMS favorise les échanges interentreprises et accompagne ses adhérents dans la définition de la mise en œuvre de leurs démarches de mécénat et d'engagement citoyen, d'insertion des publics en difficulté, de gestion de la diversité et de soutien au développement socio-économique local, notamment dans les quartiers sensibles. Plus largement, l'IMS invite les entreprises à ouvrir de nouvelles voies de collaboration avec les autres acteurs de la Cité.

SERVICES AUX ASSOCIATIONS

- **Répertorie les projets des associations**, dans une base de données, pour favoriser la mise en relation entre porteurs de projets et entreprises mécènes membres de l'IMS.
- **Conseille les associations** pour faciliter leur compréhension des besoins de l'entreprise et monte des partenariats pérennes.

INSTITUT DU MECENAT DE SOLIDARITE - ANTENNE RHONE-ALPES

Immeuble le Rhône-Alpes

235 cours Lafayette

69006 LYON

Contact : Régis CHOMEL DE VARAGNES, Délégué régional, Tél : 04 72 74 46 03

Fax : 04 72 83 29 03

Email : rhone-alpes@imsentreprendre.com

Créée en septembre 2001 à Lyon, l'Antenne Rhône-Alpes a pour vocation de fédérer et d'animer, en lien avec les acteurs du territoire Rhône-Alpin, un réseau d'entreprises socialement engagées, en tenant compte des spécificités socioéconomiques locales. Sa mission : décliner les activités de l'IMS en région Rhône- Alpes.

32. Fondation d'entreprise Société Générale pour la Solidarité

COMM/MSP

Groupe Société Générale

75886 Paris cedex 18

Tél : 01 42 14 80 66

Mail : fondation.solidarite@socgen.com

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

Pour Société Générale, la création de la Fondation témoigne de sa volonté d'aller plus loin dans ses actions de solidarité. Société Générale est consciente de sa responsabilité sociale et environnementale ; elle exerce un métier qui la place au cœur du progrès économique et social, la banque étant un moteur indispensable à la création de richesse et au développement. De ce fait, sa responsabilité est importante et **l'insertion professionnelle des jeunes** dans la vie active a semblé, comme la lutte contre l'illettrisme, être un des éléments-clés de ce développement.

Créée en 2006, la Fondation d'entreprise Société Générale pour la Solidarité entend prendre sa part de responsabilité en la matière. Dotée d'un budget annuel de plus d'1 million d'euros, la Fondation soutient des projets d'envergure nationale ou des initiatives de proximité, mises en œuvre sur le territoire français. Depuis début 2008, elle soutient également des actions à l'étranger.

Elle intervient en faveur de l'insertion professionnelle, notamment par :

- **l'aide à l'entrée des jeunes dans la vie active,**
- la lutte contre l'illettrisme,
- le soutien de programmes de formation à l'étranger.

CRITERES DE SELECTION

La Fondation privilégie dans ses choix des projets cohérents et pérennes permettant le retour à un emploi durable pour les bénéficiaires.

La Fondation prend également en compte l'efficacité potentielle et la cohérence de l'action mise en place, ainsi que le nombre de bénéficiaires du projet.

Elle accorde aussi une attention toute particulière à l'accompagnement des personnes concernées par ces projets.

Enfin, la Fondation souhaite également associer, dès lors que cela est possible, les collaborateurs de Société Générale.

Les demandes doivent toutes porter sur un sujet précis, et relever des domaines d'intervention de la Fondation. La Fondation prend en charge des projets mis en œuvre par des associations, des entreprises d'insertion ou des établissements publics, principalement en France mais également à l'étranger.

NATURE DE L'AIDE

Les modalités d'intervention de la Fondation sont uniquement financières, mais nous pouvons également relayer vos demandes de bénévolat auprès des salariés du Groupe Société Générale. Les demandes de subventions inférieures ou égales à 10 000 euros sont accordées par le Comité de Sélection, qui se réunit tous les deux mois environ.

PROCEDURE

Un dossier complet est disponible sur le site www.socgen.com/fondation-solidarite ou bien transmis par la Fondation sur simple demande.

Le dossier, une fois instruit par la Responsable de la Fondation, est ensuite étudié par un Comité de Sélection.

33. Fondation Crédit Coopératif

www.credit-cooperatif.coop

PRESENTATION

Depuis 27 ans, la Fondation Crédit Coopératif se consacre au soutien d'une **économie sociale** sans rivages, c'est-à-dire ouverte sur le monde et les innovations.

Parce que l'économie sociale est composée d'acteurs multiples et a un périmètre d'action très étendu, la Fondation met en œuvre des partenariats avec les mouvements de l'économie sociale dans de nombreux domaines : **lutte contre l'exclusion**, accès à la citoyenneté des personnes handicapées par le sport et la culture, développement durable et environnement, solidarité internationale, **entrepreneuriat social**, etc.

Parallèlement, la Fondation soutient activement la recherche en économie sociale. Par de nouveaux partenariats significatifs avec des pôles de recherche universitaires, les actions de la Fondation visent à établir un pont entre le fruit du travail de laboratoires de recherche reconnus, d'une part, et les pratiques des acteurs et dirigeants de l'économie sociale d'autre part.

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

Les actions de la Fondation :

- Recherche et promotion de l'économie sociale
- Lutte contre l'exclusion
- Accès à la citoyenneté des personnes handicapées
- Solidarité internationale
- Nouvelles formes d'entreprendre
- Développement durable et environnement
- Concours "Prix et Trophée de l'Initiative en économie sociale"

34. Fondation Caritas France

106 rue du Bac

75341 Paris cedex 07

Jean-Marie Destrée

Tél : 01 45 49 75 82

E-mail : jeanmarie.destree@fondationcaritasfrance.org

www.fondationcaritasfrance.org

PRESENTATION

La fondation Caritas France, fondée par le Secours catholique, a été pensée comme un nouvel outil de lutte contre la pauvreté et **l'exclusion en France** et dans le Monde.

Elle soutient, par les dons qu'elle reçoit et redistribue, des initiatives d'acteurs locaux engagés dans la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Sa fonction abritante permet à des individus, des familles et des associations de créer très simplement leur propre fondation sous égide. En France, la Fondation Caritas France soutient des initiatives en faveur des **populations et des territoires les plus marginalisés**.

Elle soutient **les expérimentations dans le champ social**.

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

- Soutenir des **expérimentations sociales en France** :

Les solutions qui ont jusqu'ici fait leurs preuves ne seront pas nécessairement les plus adaptées aux nouveaux enjeux **de lutte contre la pauvreté et l'exclusion**. C'est pourquoi, la Fondation Caritas France encourage l'émergence de nouvelles pratiques en plus de soutenir des projets établis. Elle favorise la recherche, l'expérimentation, l'essaimage et la démultiplication de réponses sociales innovantes dans les secteurs de l'emploi, de l'hébergement, de la formation...

-Favoriser la recherche sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion :

La Fondation contribue au développement de la **recherche sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion**. Un lien particulier s'est construit avec l'Institut de France par le biais de la Fondation de recherche Caritas qui décerne chaque année un prix d'une valeur de 10 000 € à un jeune chercheur en sciences sociales ou à un projet innovant.

PROCEDURE

Si vous êtes une association, fondation ou structure de l'économie sociale engagée dans la **lutte contre la pauvreté et l'exclusion** et que vous souhaitez développer des projets que vous estimez **innovants et conformes** aux orientations de la Fondation Caritas France, n'hésitez pas à nous faire connaître vos projets pour lesquels vous recherchez un financement ou un partenariat. Merci de bien vouloir prendre connaissance du guide de soumission des projets avant de remplir le formulaire de présentation du projet et de nous le renvoyer à l'adresse contact@fondationcaritasfrance.org.

35. Fondation Air France

Fondation d'entreprise Air France

GR.JX BAT 5

45 rue de Paris 95747 Roissy CDG Cedex

mail : fondationaf@airfrance.fr

PRESENTATION

Depuis sa création en 1992, la Fondation Air France a soutenu plus de 630 projets afin de permettre aux enfants malades, handicapés ou en grande difficulté d'accéder à l'éducation, à la formation, aux loisirs et à la culture.

67 pays ont bénéficié d'un soutien de la Fondation pour un budget approchant les 11.5 millions d'euros.

En 2010, la Fondation Air France a soutenu 100 projets en France et dans le monde.

DOMAINE(S) D'INTERVENTION

- les jeunes en difficulté : les enfants et les jeunes qui vivent dans la rue, seuls ou sans famille, ceux qui habitent dans des lieux défavorisés - bidonvilles, quartiers pauvres ou isolés - mais **aussi les enfants de parents eux-mêmes en difficulté**, ont plus que les autres besoin d'être épaulés. Car pour ces enfants, la rue, la précarité ou l'isolement peut aussi conduire à vivre la mendicité, la prostitution, voire la violence des adultes. La Fondation d'entreprise Air France soutient des projets qui offrent à ces enfants un véritable accompagnement et une ouverture sur des activités qui les aident à se construire. Là encore, **les actions éducatives, ludiques, ou culturelles sont privilégiées**. Tous les projets auxquels nous participons ont à cœur de leur redonner un espace de vie et d'attention qui leur manque au quotidien.

Notre engagement auprès de ces enfants et adolescents en souffrance est ainsi fondé sur la volonté de leur offrir ce que l'environnement dans lesquels ils évoluent leur a ôté : **le droit à l'enfance**.

CRITERES DE SELECTION

La Fondation d'entreprise Air France participe uniquement à des projets correspondant à son champ d'activité : **l'éducation et la formation pour les enfants et jeunes** malades, handicapés ou en grande difficulté.

Le lieu géographique de réalisation du projet doit être :

- Soit dans un pays où il y a une escale Air France,
- Soit dans la région française choisie par le Conseil d'Administration de la Fondation au titre de son programme annuel.

PROCEDURE

Afin de faciliter l'étude des dossiers, la Fondation met à la disposition des porteurs de projet une fiche de présentation de projet.

Après réception du projet finalisé et de tous les documents juridiques et financiers mentionnés dans la fiche de présentation des projets, le dossier est étudié par l'équipe de la Fondation. Une première étude permet d'éliminer les projets qui sont hors des champs de

compétences de la Fondation. Sont également écartés les projets qui nous semblent inaboutis, ainsi que ceux pour lesquels l'association ne nous paraît pas fiable.

NATURE DE L'AIDE

La Fondation est partenaire des associations, ce qui signifie qu'elle peut aider l'association à construire son budget et éventuellement proposer à d'autres bailleurs de participer avec elle au projet.

Le soutien de la Fondation est un tremplin au démarrage d'un nouveau projet initié par l'association ou peut également permettre de donner plus d'ampleur à une action déjà existante.

La Fondation accompagne un projet sur une année et peut renouveler son aide uniquement pour permettre un meilleur ancrage de l'action dans le contexte socioculturel dont elle relève.

La Fondation encourage l'implication des salariés de la Compagnie dans des projets associatifs.

Un projet présenté et soutenu par un agent Air France reçoit une écoute particulière.

DOCUMENTS A FOURNIR

La Fondation finance uniquement des projets associatifs.

Tout dossier de présentation de projet devra être accompagné des documents administratifs et juridiques prouvant l'existence de l'association, ainsi que de ses comptes.